

Mairie de Séméac - Conseil municipal

séance du 25 septembre 2008

Présents : Guy DUFAURE, Geneviève ISSON, Serge DUFFAU, Érick BARROUQUERE-THEIL, Françoise ARMAND, Jean-Pierre ALEM, Marie-Aline LANUSSE, Bernard DUCOR, Alain GALLET, Christine BARRAUD, Gilbert MERCADIÉ, Michel ABEILHÉ, Philippe MÉRIAUX, Myriam PASSET, Philippe BAUBAY, Fatima VOLLOT, Christine BIELSA, Marion CONSTANCE, Jonathan BOUTIQ, Déborah CAILLAVET, Micheline COMBELLES, Christophe DRUILHET, Delphine REIX-VIGUIER (jusqu'à 22h10).

Absents représentés :

Joëlle BERNADET a donné procuration à Guy DUFAURE.
Sylvie CHEMINADE a donné procuration à Geneviève ISSON.
Jean-Bruno TAJAN a donné procuration à Serge DUFFAU.
Éric MONTESSUY a donné procuration à Christophe DRUILHET.

Le quorum étant atteint, M. DUFAURE ouvre la séance à 20h38.

Conformément à la décision prise lors du Conseil municipal du 3 avril 2008, le Secrétaire de séance est le Conseiller venant en suivant dans l'ordre du tableau : M. DUCOR est ainsi désigné.

1. Compte rendu du Conseil municipal du 21 juillet 2008

Mme REIX demande que soient apportées plusieurs modifications, notamment sur le point relatif à l'intégration des voies privées dans le domaine public.

Le compte rendu est approuvé sous réserve des modifications ci-dessus.

2. ZAC Lanne Darré : mode d'aménagement

Rapporteur : M. BAUBAY

La dernière réunion de la commission d'urbanisme avec la SEPA a permis de travailler les différentes options d'aménagement : en régie, en régie sous mandat, et en concession. Il n'est plus opportun de passer par une régie avec mandat dans la mesure où ce dispositif permettait d'avoir une aide financière du Fonds d'Aménagement Urbain, et que ce fonds étatique n'a plus de crédit. La concession est donc à privilégier : l'aménageur concessionnaire gérera ainsi toutes les procédures et assurera le financement de l'opération. Il sera choisi ultérieurement, après une mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté par 24 voix pour, 2 contre, et 1 abstention.

3. ZAC : désignation de la commission des concessions

Rapporteur : M. BAUBAY

Le rôle de la commission est consultatif dans le cadre de la mise en concurrence des concessions de ZAC : elle émet un avis sur les candidatures reçues avant l'engagement des discussions avec les candidats. Il pourrait

également être utile de la consulter sur les offres reçues dans un second temps.

Pour composer la commission, une seule liste est déposée, très proche de celle en charge des marchés publics.

<i>Liste 1</i>	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Guy DUFAURE	Joelle BERNADET
Serge DUFFAU	Bernard DUCOR
Jean-Pierre ALEM	Françoise ARMAND
Geneviève ISSON	Marie-Aline LANUSSE
Erick BARROUQUERE-THEIL	Alain GALLET
Micheline COMBELLES	Delphine REIX-VIGUIER

Les résultats du 1er tour du vote à bulletin secret :

Présents : 23

Votants : 27

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Candidats portés sur la « liste 1 » : 27

A l'unanimité, les candidats portés sur la « liste 1 » sont désignés membres titulaires et suppléants de la commission des ZAC.

4 et 5. Aménagement du bout du pont : enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

Rapporteur : M. DUFAURE.

La Commune mène une Opération de Rénovation Urbaine au bout du pont. L'un des volets de cette opération consiste en des travaux sur les espaces publics. La plupart de ces travaux sera menée sous la maîtrise d'ouvrage de la mairie. Mais certains de ces travaux relèvent de la compétence du syndicat Départemental d'Electricité, dans la mesure où la Commune lui a transféré la compétence.

Il en est ainsi de l'enfouissement des réseaux entre le barreau et le croisement rues Leverre et Pasteur. A la demande de la Mairie, le SDE fera exécuter l'enfouissement de :

- l'électricité : 71 760 € TTC, dont 20 530,54 € HT à la charge de la Commune ;
- la téléphonie : 2 417,57 € de câblage à la charge de la Commune à verser à France Telecom, et 8588 € HT de génie civil à la charge de la Commune à verser au SDE.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté à l'unanimité.

6. Intégration de la voie privée Charles Baudelaire dans le domaine public

Rapporteur : M. DUFAURE.

L'opportunité de l'intégration dans le domaine public de la voie privée « rue Charles Baudelaire » se présente, compte tenu du fait que d'importants travaux d'aménagement ont lieu en ce moment même sur la rue Théophile Gautier adjacente.

Les actuels propriétaires de la voie ont à leur charge la moitié des travaux préalables de mise à niveau. Ils ont

eux mêmes décidés de la répartition entre eux de cette charge.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté par 24 voix pour, 1 contre, et 2 abstentions.

7. Convention Territoriale de Développement : voie douce sur la rue Théophile Gautier

Rapporteur : M. DUFAURE.

La rue Théophile Gautier est un axe de circulation très utilisé pour relier Aureilhan au Nord et Barbazan-Debat, Soues au Sud. Et sa fréquentation par les élèves du Collège Paul Valéry rend d'autant plus nécessaire sa mise en sécurité.

Les travaux sur les réseaux souterrains ont déjà été effectués en 2007 et en 2008. Et, ultérieurement, il conviendra d'aménager cet axe Nord-Sud en effectuant des travaux rue Georges Clemenceau, la partie constituée par la rue du 8 mai étant déjà réalisée.

Dans le cadre du réaménagement global de la rue, il est prévu de créer une voie non motorisée. Sur les 727 512 € HT d'aménagement de la rue Théophile Gautier, la part relative à la voie « mode doux » est évaluée à 135 953 € HT. La demande de subvention portant sur cette part sera adressée à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Général. L'Etat a déjà fait savoir qu'il retiendrait l'opération pour 2009.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté à l'unanimité.

8. Convention Territoriale de Développement : salle multisports

Rapporteur : M. DUFAURE.

Le quartier Darré-l'église fait l'objet d'un programme d'aménagement sportif, dont la salle multisports constitue l'achèvement. La salle multisports pourra principalement accueillir les activités de basket-ball. Ces dernières ont actuellement lieu dans le Centre Léo Lagrange, bâtiment que la Commune souhaite réaménager pour y installer notamment des activités plus culturelles et festives.

La demande de financement à la Convention Territoriale de Développement 2007-2013 ne porte que sur la construction de la salle multisports, sans ses abords, et sans l'aménagement paysager en cours de conception pour l'ensemble de la zone.

L'opération de construction en est au stade de la programmation. A ce stade, l'évaluation du coût global est de 1,8 million d'€. La demande de subvention portant sur ce montant sera adressée à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Général. Ici encore, l'Etat a déjà fait savoir qu'il retiendrait l'opération pour 2010.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté par 23 voix pour, et 4 abstentions.

9. Indemnité du Receveur municipal

Rapporteur : M. DUFAURE.

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable permet un contrôle réciproque et une spécialisation des compétences, c'est à dire au final une efficacité accrue. Ce principe n'interdit pas que les services municipaux côté ordonnateur et les services de l'Etat côté comptable échangent régulièrement. Le Trésorier de Tarbes-Adour-Echez, en tant que comptable public, fournit alors de précieux conseils juridiques et pratiques.

La proposition d'indemnités annuelles de 909,03 € et 30,49 € bruts n'est qu'un renouvellement de l'existant. Par ailleurs, les taux proposés sont ceux habituellement appliqués par toutes sinon la plupart des communes.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté à l'unanimité.

10. Avenant à la convention de gestion enfance jeunesse

Rapporteur : M. DUFAURE.

Le Conseil municipal a approuvé le 21 juillet dernier une convention qui encadre les activités de l'association Léo Lagrange pour l'année 2008. A cette occasion, le passage en année pleine du Centre de loisirs les mercredis et les petites vacances a été validé. Le financement municipal annuel est alors passé de 140 000 € à 214 914 €. Plusieurs évolutions intervenues depuis sont à prendre en compte : suppression de l'aide supplémentaire de la CAF, augmentation des recettes issues de la CAF et des familles dues à la fréquentation, baisse du financement du CNASEA sur les emplois aidés et mise à disposition des ATSEM municipaux. Au final, cela représente un manque de 3135 € dans le budget prévisionnel, qu'il y a lieu de compenser.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté à l'unanimité.

11. Subventions exceptionnelles

Rapporteur : M. DUFAURE.

En juin dernier, Monsieur José AFONSO a déposé une demande d'aide financière pour soutenir sa participation aux Jeux Mondiaux des Sapeurs Pompiers. Comme lors de sa participation précédente, il y a deux ans, ce Sémeacais a obtenu d'excellents résultats. 400 € lui avaient été attribués en 2006. Il est proposé de lui en attribué 500.

Fin août, l'Amicale des Arts a fait savoir qu'elle souhaitait une aide financière de la Commune pour la journée des peintres, et en particulier pour le repas qu'elle organise en faveur des peintres et de la chorale, soit pour environ 80 personnes. Une subvention de 650 € doit aider au financement de l'opération.

Au même moment, le Centre Albert Camus a lui aussi fait savoir qu'il souhaitait une aide financière de la Commune pour l'aider à organiser son 25e anniversaire, et en particulier pour les repas offerts à la chorale sarde et le cocktail dinatoire ouvert aux adhérents du CAC. Une subvention de soutien de 1000 € est ainsi soumise au Conseil municipal.

La Commission Administration Finance du 10 septembre 2008 a émis un avis favorable à l'unanimité sur les 3 propositions de subvention ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté à l'unanimité.

12. Règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur : M. DUFFAU.

L'adoption de règles fixant le fonctionnement du Conseil municipal est une obligation légale. La plupart du fonctionnement du Conseil municipal dépend directement de lois. Mais certains articles de lois renvoient expressément au règlement intérieur pour fixer des règles de fonctionnement. Entre 3500 et 50 000 habitants, il s'agit de :

- la consultation, par les Conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés faisant l'objet d'une délibération ;
- la présentation, l'examen et la fréquence des questions orales ;
- le droit d'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la Commune ;
- l'organisation du débat d'orientation budgétaire.

A ce minimum légal, il est proposé d'ajouter les points suivants :

- la dotation aux élus à titre individuel de moyens informatiques et de télécommunication ;
- la désignation du secrétaire de séance ;
- les délibérations remises sur table, pour des raisons d'urgence ou d'opportunité.

Il est précisé que les motions et déclarations écrites sont déposées en mairie 48 heures ouvrées avant la date de la séance du conseil municipal où elles seront examinées.

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté par 23 voix pour, 3 contre, et 1 abstention.

13. Information relative aux décisions prises par délégation

M. DUFAURE informe des décisions prises par délégation du Conseil municipal :

- marché de service SPS de l'aménagement de la rue Théophile Gautier ;
- redevance d'occupation du domaine public sur les réseaux de transport ou de distribution de gaz ;
- avenant au contrat des photocopieurs.

14. Questions diverses : recrutements

M. DUFAURE informe que :

- une juriste en urbanisme et marchés a été recrutée à temps plein. Elle a été choisie parmi près d'une cinquantaine de candidatures ;
- un informaticien doit être recruté prochainement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Pour moitié, ses services seront consacrés à la Mairie. Les candidatures sont en cours d'analyse.
- un chef d'ateliers municipaux doit être recruté au 1er janvier 2009 pour remplacer l'Agent en poste qui va faire valoir ses droits à la retraite. Une période en tandem est ainsi prévue.
- un chauffeur a été recruté, notamment pour conduire la future balayeuse-aspiratrice de voirie.

15. Motion relative à l'école publique, laïque et républicaine

Rapporteur : M. BARROUQUERE.

Cette motion est aujourd'hui nécessaire car le Gouvernement mène une charge extraordinaire contre tous les services publics, et contre l'école en particulier. Il donne lecture de la motion.

Mme REIX quitte la séance à 22h10

Après en avoir délibéré, le projet de délibération est voté par 23 voix pour, 3 contre.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. DUFAURE clôture la séance à 22h11.



Le Secrétaire de séance,


Bernard DUCOR